

Consultation électronique du Conseil de Collegium du 14 avril 2020

Point 1 :

Approbation du nouveau calendrier des examens :

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de votants	21
Nombre de refus de vote	1

Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

Point 2 :

Approbation des modifications des MCC pour le 2^{ème} semestre 2020 :

Au cas où les conditions sanitaires ne permettraient pas d'achever la session d'examens des semestres pairs en présentiel à partir du 18 mai à la FDSEG, DEA Metz et CEU, il serait procédé à une évaluation sur les épreuves déjà passées et sur le travail accompli pendant la période de continuation pédagogique et à une neutralisation des épreuves restant à passer.

Cela s'appliquerait, le cas échéant, en :

- licence Droit (L1, L2, L3)
- licence Economie - gestion pour les semestres 2 et 4 (le semestre 6 de la L3 étant évalué par des examens à distance)
- licence droit-économie (L1, L2, L3 pour le parcours juridique)
- M1 Etudes européennes et internationales

Dans ce cas l'étudiant sera dispensé de toutes les épreuves qu'il n'a pas encore passées.

La session de rattrapage sera organisée en présentiel à compter du 9 juin.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de votants	21
Nombre de refus de vote	1

Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

Nancy, le 15 avril 2020

Le Directeur du Collegium DEG
Etienne CRIQUI

